



Etre contacté par un notaire

Par **marie**, le **05/06/2012** à **15:07**

Bonjour,

mon pere est décédé il y a deux ans ma mère est toujours en vie et a plus de 90 ans nous sommes 9 enfants tous en vie.

environ un an avant de décéder mon père a hérité de son frere par testament c'est papa qui me l'a dit.

l'un d'entre nous l'a accompagné dans ses démarches mais ne nous a rien dévoilé.

peu de temps après le décès de mon père le notaire nous a envoyé le montant des comptes de mon père en demandant de signer ou dédomager les frères et sœurs ce que nous avons apparemment tous fait.

je n'ai pas de certitudes sur les biens qu'il possédait en propre, en commun avec ma mère, ou ce qui est personnel à ma mère.

apparemment ma mère est usufruitière des biens de mon père.

est-ce normal de ne pas avoir plus d'information, de ne pas avoir été convoqué par le notaire.

il y aurait dans la succession 2 maisons qui étaient en indivision entre les deux frères ? l'indivision est sûre après sont-elles dans le testament ? mon oncle n'avait pas d'enfants mais d'autres neveux. mon oncle avait aussi un terrain constructible voilà en fait je ne sais pas et j'aimerais bien savoir car moi-même je dois commencer à penser à notre succession (moi et mon mari) nous avons 3 enfants.